
Appel à Projets Pégase 2024
Date de diffusion : 31/01/2024



<https://www.polepilote-pegase.fr>

Objet : Aide financière à des projets de recherche collaborative en éducation

Date Limite de dépôt des projets : 15 avril 2024

A envoyer à pegase@univ-grenoble-alpes.fr en format A4, de type PDF et Word, en respectant la trame proposée.

Durée attendue des projets : de 1 à 3 ans

Montant possible des projets : de 15 à 50 k€

Date de diffusion des résultats de l'AAP : entre le 30 mai et le 15 juin 2024

Date de démarrage des projets financés : 01 septembre 2024

Afin de nous faciliter l'organisation de l'expertise des projets, nous vous demandons de nous signaler votre intention de déposer un projet. Cette intention de dépôt ne vous engage en rien.

Pour ce faire, **pour le 7 mars vous DEVREZ IMPERATIVEMENT** signaler votre intention en renseignant sur le lien suivant le nom et le prénom du porteur de projet, la ou les disciplines universitaires le projet est mené et un très court résumé (entre 50 et 100 mots) : dans https://survey.eu.qualtrics.com/jfe/form/SV_3VrijdA4iWJKM6

Informations générales

Cet appel à projets est financé par le projet Pégase, lauréat du 3^e appel du Programme d'investissements d'avenir (PIA3) « Pôles pilotes de formation des enseignants et de recherche pour l'éducation ».

Il s'adresse à l'ensemble des chercheurs et enseignants-chercheurs de l'Université Grenoble Alpes, de l'Université Savoie Mont-Blanc et de l'Université de Guyane, partenaires du pôle Pégase. Chaque projet doit être porté par un chercheur ou enseignant-chercheur et prévoir une collaboration avec une équipe issue du terrain scolaire, des partenaires de l'école, ou de l'environnement scolaire (e.g., parents, ...).

L'appel à Projet Action 3 Pégase 2024 a pour objectif d'inciter au développement de projets de recherche en éducation, en lien avec les apprentissages fondamentaux et/ou la réduction des inégalités scolaires. Ces projets de recherche auront pour objectif **d'aboutir, in fine, à la production de ressources pour l'enseignement**. Le terme « Ressources pour l'enseignement » renvoie à des outils, y compris numériques, directement utilisables par les enseignants, les parents ou les partenaires de l'école, des modèles de séquences d'enseignement, des modules de formation pour les enseignants, des process, etc. Il est donc à comprendre au sens large. Il s'agira de prendre soin de décrire en quoi votre proposition est une ressource.

Ces ressources seront fondées sur des données issues de la recherche, ajustées à la pratique et aux contraintes du terrain grâce à des échanges fréquents, et dont l'efficacité aura été démontrée par une ou des études incluses dans le projet. Il est à noter que la seule production de ressources, même fondées sur des données issues de la recherche, mais dont l'efficacité ne serait pas testée, ne suffit pas au projet pour être éligible. Donc les projets de recherche qui sont bien en lien avec les apprentissages fondamentaux et/ou la réduction des inégalités scolaires, mais qui n'aboutissent pas à l'évaluation de l'efficacité d'une ressource pour l'enseignement, ne sont pas éligibles.

La production de ressources efficaces pour l'enseignement et fondées sur des données issues de la recherche est un enjeu actuel fondamental. Cette production sera facilitée par une collaboration entre chercheurs, enseignants et partenaires de l'école, et formateurs d'enseignants. C'est pourquoi cet appel est construit de façon à **favoriser l'émergence de projets collaboratifs, impliquant une équipe-projet constituée à la fois de chercheurs et de personnes issues du terrain scolaire à comprendre au sens large.**

Les projets soumis peuvent être issus d'une collaboration recherche-terrain (équipe-projet) déjà constituée, ou d'une équipe de chercheurs n'ayant pas encore de collaboration avec le terrain mais désireuse de commencer un tel travail. Dans ce cas, l'équipe de chercheurs aura anticipé les modalités de collaboration avec le terrain.

Ce qu'apporte l'environnement Pégase et ce qu'il n'apporte pas :

- Le pôle Pégase ne sera pas en mesure de fournir un terrain d'expérimentation mais pourra aider à diffuser les besoins au terrain (mailing list, connaissance d'équipes, etc).
- Le pupillab (plateforme de recherche et liste de volontaires âgés de 3 à 17 ans, [cliquez sur ce lien pour plus d'informations](#)) est à votre disposition si vous en avez besoin.
- [Des tablettes et des casques audios](#) sont à votre disposition pour réaliser vos études.
- Des salles équipées pour vos rencontres sur tout le territoire : [les Educlab](#). Afin de favoriser les collaborations avec l'ensemble du territoire académique, le pôle Pégase déploie des Educlabs répartis sur l'ensemble de l'académie (voir le site du pôle Pégase pour une liste exhaustive et une description plus approfondie). Ces salles dédiées à l'ensemble des actions du pôle sont équipées pour le travail collaboratif (mobilier, outils informatiques et de visioconférence) au sein d'une structure scolaire 1er ou 2d degré. Chaque Educlab est accessible aux projets collaboratifs incluant des

enseignants et formateurs de son territoire. Afin de faire vivre les recherches collaboratives sur l'ensemble du territoire, le pôle Pégase prévoit que 50 % au moins des projets financés soient ancrés dans le territoire d'un Educlab et que chaque Educlab soit investi par au moins un projet de recherche financé au cours de la période des 10 années du pôle. Les porteurs de projet sont donc encouragés à présenter un projet ancré sur le territoire d'un Educlab. De plus, en raison de l'implantation d'un grand nombre de projets sur la région grenobloise, les porteurs de projet sont incités à prévoir leur ancrage sur un autre Educlab que celui de Grenoble.

- Si vous avez besoin d'une voiture pour vos déplacements, nous en avons une à disposition et nous pouvons vous la réserver.
- Les heures de formation enseignant nécessaire à votre projet sont possiblement prises en charge par l'action de formation continue de Pégase. Pensez-y !
- Si une diffusion de questionnaires est nécessaire pour contribuer à votre projet : c'est possible sur notre liste de diffusion à destination des enseignants. [Plus d'informations sur ce lien.](#)

Précisions sur le budget

Tous les postes budgétaires sont possibles, dans le respect des dépenses décrites comme éligibles par la CDC (subvention PIA), y compris des heures de vacances payées aux personnels de l'éducation nationale collaborateurs du projet (taux horaire chargé = 57€ ; le nombre annuel d'heures de vacation par enseignant pourra aller jusqu'à 15 h, et ne devra pas dépasser 75H par projet par an). Les dépenses se feront dans le cadre de la réglementation UGA. Les dépenses se feront via les gestionnaires financières de la DGDRIV en charge de Pégase. L'aide financière apportée ne sera donc pas reversée aux laboratoires. En revanche, pour les projets portés par l'UG et l'USMB il pourra être prévu l'établissement d'une convention de reversement à l'établissement.

Attentes du pôle vis-à-vis des projets financés

Les porteurs de projet financé devront fournir au pôle Pégase un rapport annuel, et un bilan final si le projet est programmé sur une période supérieure à un an.

Les projets devront faire apparaître clairement les autres livrables prévus et leur échéance, aussi bien au niveau scientifique (par exemple articles et communications) qu'au niveau des ressources pour l'enseignement.

Il est attendu que les projets soient menés dans l'intervalle de temps annoncé (et donc les dépenses effectuées dans l'intervalle en question). Un dépassement de 1 an maximum sur le temps annoncé pourra être accordé après justification. Au-delà de ce délai, l'argent non dépensé sera remis dans le pot commun pour les AAP futurs.

Les porteurs de projets financés s'engagent à respecter l'ensemble de règles qui leur sont fournies par le pôle dans le document « Récapitulatif des procédures ». Notamment, toutes les communications (articles scientifiques, posters, rapports de stage, présentations orales, etc.) doivent mentionner le concours du pôle : « *Opération soutenue par l'État dans le cadre*

de l'action « Territoires d'innovation pédagogique » du Programme d'investissements d'avenir, opéré par la Caisse des Dépôts », en anglais « This research project was funded by the Pégase pilot project with the support of the French state, through the "Territories of educational innovation" plan which is part of the Future Investment Programme, run by the Caisse des Dépôts. ». Elles devront comporter les **logos** suivants : [Programme d'investissements d'avenir](#), [CDC et Pégase](#). Le pôle Pégase doit être informé de toute communication issue des projets.

Critères d'évaluation des projets

1. Adéquation du projet à l'objectif principal de l'AAP : le projet doit viser *in fine* la production de ressources, fondées sur des données issues de la recherche, élaborées en collaboration avec une équipe de terrain et ajustées à la pratique et aux contraintes. Le projet doit inclure au moins une étude visant à évaluer l'efficacité des ressources produites en contexte.
2. Qualité scientifique du projet et qualité du consortium
3. Qualité méthodologique : cohérence du programme avec les objectifs du projet, capacité de mise en œuvre sur le terrain scolaire
4. Faisabilité : adéquation de la demande financière, analyse des risques
5. Potentiel des ressources produites pour l'évolution des pratiques enseignantes
6. (si concerné) Lien envisagé avec le suivi de cohorte de l'action 4
7. (si concerné) Territoire ciblé par le projet (positionnement géographique, EduLab ou pas)

Procédure de sélection des projets

Une pré-sélection sera effectuée par le comité de sélection « Action 3 Pégase 24 », sur la base du critère 1.

Les projets seront ensuite évalués par deux experts, dont au moins un expert externe à l'UGA, selon une grille reprenant l'ensemble des critères. Un classement sera établi en fonction de ces expertises. Le comité de sélection « Action 3 Pégase 24 » effectuera l'arbitrage final.